

Séance de l'assemblée délibérante du 24 février 2021

Délibération n°3/2021

Le Comité Syndical du SEAT, légalement convoqué le mercredi dix-sept février, s'est réuni à 18 heures, le mercredi 24 février deux mille vingt et un, en session ordinaire, à Pérignat-ès-Allier.

Titulaires présents :

Pascal BRUHAT
Fanny BLANC
Jean-Pierre BUCHE
Jean DELAUGERRE
Jean-Louis DAVENNE
Grégory DESTOMBES
Daniel SALLES

Titulaires excusés :

Antoine DESFORGES
Gilles PETEL
Amalia QUINTON

Suppléants présents :

Céline AUGER
Catherine PHAM
Pierre DUPECHER
Marie-Françoise CHOFRUT
Danielle RANCY

Suppléants excusés :

Françoise BERNARD
Julien LACOUR
Karine SOLOIS
Cédric MEYNIER
Maurice DESCHAMPS

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	7				7	7	0	0

Objet : Accueil d'un stagiaire en gestion de projets culturels

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°07/2020 concernant le dépôt d'un dossier LEADER pour des actions de communication et d'événementiels ;

Considérant que l'Ecopôle du Val d'Allier est rentré dans une phase de valorisation et d'accueil du public ;

Considérant l'importance de mettre en place un programme d'animations annuel et un plan de communication pour 2021 ;

Le Président propose d'accueillir au sein du SEAT un stagiaire en gestion de projets culturels, idéalement avec un niveau d'études équivalent à un Master, afin de suivre la mise en place des événements et des projets d'animations.

Il explique que cette dépense ne bénéficie pas d'une demande de subvention LEADER pour cette année.

Le Président présente la fiche de poste et précise que la date de prise du poste est fixée en avril 2021.

Après avoir ouï l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité syndical du SEAT décide à **l'unanimité** :

- **D'autoriser** le Président à recruter un stagiaire en gestion de projets culturels pour une durée de 6 mois afin de mettre en place le programme d'animations annuel, de participer à la 4^e édition des Ecopolys et à la mise en œuvre du plan de communication ;
- **De donner** mandat au Président pour signer tous documents liés aux présentes décisions ;
- **De charger** Monsieur Jean-Pierre Buche, en qualité de Président, de l'exécution et de la publication de ces décisions.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

M. Jean-Pierre BUCHE

